



À Dembeni, le 17 janvier 2025

Table ronde CAUE #3
Compte rendu du 16 janvier 2025

Participants :**Inscrits : 67**

Présentiel : 6

Visio : 28

Relevé de décisions :

Sont joints en annexes :

- Annexe 1 : réponse à la DGOM sur les types de sinistres identifiés sur les résidences privées.
- Annexe 2 : présentation de Vincent DUCLOUX : retour sur expérience IRMA à St Martin
- Annexe 3 : la forêt du BTP présenté par Gregory MERCIER
- Annexe 4 : demande de subvention à la FDF par l'association « Actes & Cités ».

RAPPELS : prochaine table ronde : **jeudi 23 janvier à 16 heures de Mayotte.**

En présentiel et en visioconférence sur demande. L'envoi des comptes rendus est diffusé actuellement à 1500 adresses, les participants peuvent proposer des adresses supplémentaires.

Partage d'informations**Gouvernance**

Le chapitre 9 du « Plan Mayotte Debout » prévoit « la création d'un établissement public de refondation de Mayotte (modèle Notre Dame). Une annonce a été faite que le président du Conseil Départemental présiderait cet établissement. Par décret du Président de la République en date du 9 janvier 2025, M. le général Pascal FACON est nommé préfigurateur de l'établissement public chargé de coordonner les travaux de reconstruction de Mayotte auprès du ministre chargé des outre-mer (JORF n°0008 du 10 janvier 2025). Le projet de loi d'urgence pour la reconstruction de Mayotte a été adopté en commission le 15/01/25. Il doit permettre la mise en œuvre "très rapide" de mesures pour l'archipel dévasté. Le texte permettra de déroger aux règles d'urbanisme et des marchés publics pour faciliter la reconstruction des écoles, infrastructures et logements.

La loi permettra d'exproprier avant qu'un propriétaire n'ait été identifié, quitte à l'indemniser a posteriori.

2 rue École Louis Le Pensec
97660 DEMBENI

Tél. : +262 02 69 66 05 84
contact@caue976.fr



À Dembeni, le 17 janvier 2025

Une réunion interministérielle est prévue à Paris le mercredi 22/01, selon le Directeur général de l'EPFAM.

Pour mémoire (voir CR #2 de la table ronde CAUE : « *le besoin de coordination, d'une organisation rigoureuse et de la mise en place d'une « méthodologie » pour faire converger les approches, faire l'inventaire des compétences multiples et regrouper les structures locales sur des objectifs communs est toujours attendu* »).

Suite à la mission de la délégation d'inspecteurs de l'état (IGEDD, IGF, IGA) à Mayotte, une mission de recensement, de chiffrage des dégâts et de reconstruction pilotée par la FAU avec l'accompagnement du CAUE et sous la responsabilité de la DEALM est en cours.

Discussion

Les participants à la deuxième table ronde se sont prononcés sur la définition des typologies de sinistres sur les résidences privées et la liste a été complétée pour être transmise à la DGOM.

Banque d'informations : études, prises de positions

± **FMBTP** : Audrey POLETTI rapporte que sur les 40 adhérents à la fédération 35 entreprises sont en état de reprendre des chantiers, bientôt 3 de plus quand l'électricité sera fournie par EDM.

2 entreprises ne pourront pas reprendre l'activité : 1 menuisier de Kawéni dont les infrastructures ont été détruites et une entreprise de Sada cas similaire.

Les 40 entreprises ont subi des dégâts et se sont consacrées aux diagnostics et déclarations d'assurances. Aucun décès ni grave accident ne sont à déplorer parmi les 1650 salariés des entreprises de la fédération. Après une période de mise en activité partielle, quelques entreprises ont repris des chantiers en cours (SMTPC, Colas, électriciens, ...).

La production en atelier commence à reprendre. Les entreprises sont toutes en attente d'une politique de relance du BTP, de bons de commandes relatifs à l'approvisionnement et à la reconstruction. Le maître d'ouvrage le plus réactif actuellement est le rectorat. Il est signalé que nombre d'entrepreneurs ne dispose pas de garantie de chantier permettant de faire face aux destructions et pillages, que les maîtres d'ouvrages ne veulent pas prendre en charge ces conséquences post-Chido. Ce qui bloque le redémarrage de nombreux chantiers.



À Dembeni, le 17 janvier 2025

± **CAPEB** : Naima MOUSTADIRANI rapporte avoir repris contact avec 37 entreprises (35 par téléphone, 2 en présentiel et espère rétablir le contact avec quelques autres. Les communications avec les villages restent difficiles. La CAPEB n'est pas au courant de l'enquête menée par les IG, le CAUE lui transmettra le tableau à remplir.

Banque d'informations : moyens, outils, matériaux mis à disposition

• **Retour sur expérience « Post-Irma »** présentation de Vincent DUCLOUX (EBOI) (voir présentation en annexe).

En résumé, après le passage d'Irma qui a provoqué la destruction totale ou partielle de 90% des bâtiments, on distingue 3 phases :

- les secours d'urgences avec bâchage sommaire,
- les mesures conservatoires permettant de remettre des bâtiments en activité en attendant la reconstruction,
- la période de reconstruction proprement dite.

Il y a eu plusieurs écueils :

- Absence de gouvernance locale jusqu'à la création d'une cellule spécifique de l'état,
- Nécessité de pouvoir loger les renforts,
- Attente du passage des experts en assurance,
- Surenchère des salaires (+80%) pour la main-d'œuvre d'importation,
- Manque de qualification des encadrants pour les techniques paracyclonique des candidats salariés ou entrepreneurs,
- Mauvaises mises en œuvre des mesures conservatoires, quand les entreprises n'étaient pas aguerries (s'en est suivi des sinistres post Irma).

Les délais réels :

- 1^{ère} commande matériaux : la semaine suivant IRMA.
- Rassembler l'encadrement : 2 à 3 semaines.
- 1^{er} container de matériaux et matériels et début des devis de réparation : 1,5 mois.
- Premiers travaux sur ERP : à 6 mois après IRMA
- Arrivée des premières entreprises en renfort de l'extérieur : 6 mois à 1 an
- Reconstruction : 36% après 5 ans (2017 – 2022)

2 rue École Louis Le Pensec
97660 DEMBENI

Tél. : +262 02 69 66 05 84
contact@caue976.fr



À Dembeni, le 17 janvier 2025

- Reconstruction terminée 7 ans après le cyclone.

Dans la partie néerlandaise de l'île les temps ont été divisé par 2. Le défaut de gouvernance côté français est souligné ainsi que les « délais intenable » donnés aux entreprises pour reconstruire dans les cahiers des charges.

SOLIHA Mayotte fait remarquer qu'on a dépassé le mois post Chido, et que, la population et les entreprises ne voient rien poindre à l'horizon. Les particuliers se battent seuls et font ce qu'ils peuvent pour restaurer leur abri et reprendre leurs activités.

Un état des stocks et des besoins en matériaux est toujours ressenti comme préalable par les entreprises et maîtres d'œuvres. Le sujet s'alourdit avec le temps qui passe.

Par exemple, 182 000 m² de bâches en stock en métropole était recensé le 16/12/24, mais jamais un bon de commande n'a été émis (GM). Des moyens sont mobilisables depuis l'après Chido mais en l'absence de bons de commandes ou de prêts garantis les entreprises restent en position d'attente.

Cyrille HANAPPE signale une évolution forte et rapide des constructions en dur (murs en parpaing, ciment sur fondations) dans les secteurs des villages de tôle. SOLIHA considère la démarche comme une menace au sens où ces constructions sont le plus souvent sur des fonciers inaccessibles aux secours.

Avec l'association « Actes & Cités » CH a proposé à la fondation de France des interventions de sécurisation dans ces quartiers (voir PJ en annexe).



À Dembeni, le 17 janvier 2025

Références des manuels en ligne sur les constructions paracycloniques :

- **Couverture métalliques « doc pergola »** : <https://www.pergola-outremer.fr/ressource/fiche-pratique-couverture-metallique/>
- **Charpente bois « doc pergola »** <https://www.pergola-outremer.fr/ressource/fiche-pratique-charpente-en-bois/>
- **Guide de construction en Région Cyclonique 2012 Jean Pothin** :
https://wetransfer.com/downloads/83f30844e9e8001de4096c6a3e20016a20250108135829/da44fa?t_exp=1736603909&t_lsid=869b30fb-491d-4970-af7a-7eed4becf2f2&t_network=link&t_rid=YXV0aDB8VHJhbnNmZXJ8cHlrejJxN244MW1zNzA=&t_s=download_link&t_ts=1736344709
- <https://www.ouragans.com/wp/la-construction-paracyclonique/>
- https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_conception_et_construction_paracyclonique_-_antilles_cstb_240405_compressed-2.pdf